

Rapport du Commissaire aux langues officielles : *Graham Fraser très préoccupé par l'immigration*

Regina, le 7 mai 2015 – *L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)*, a pris connaissance du rapport déposé aujourd'hui par le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, en constatant l'importance que celui-ci donne à l'immigration et à l'impact que l'immigration a sur la vitalité des communautés linguistiques au pays.

«Les recommandations que fait le Commissaire aujourd'hui sont toutes dirigées à Citoyenneté et Immigration Canada. Ce qu'on observe, à la lecture de ce rapport, est que le Commissaire est très préoccupé par ce qui se passe dans ce domaine,» a souligné la présidente de l'ACF, madame Françoise Sigur-Cloutier. «nous sommes, en partie, rassurés de constater que monsieur Fraser, comme nous, est très préoccupé par les changements apportés aux règles et aux programmes en immigration et qu'il comprend, comme nous, que ces changements ne favorisent pas les communautés linguistiques en situation minoritaire, bien au contraire!» a déclaré Mme Sigur-Cloutier.

Monsieur Fraser note, encore une fois, une dégradation du respect des obligations linguistiques dans les agences, les ministères fédéraux et les sociétés assujetties à la Loi sur les langues officielles. Le nombre de plaintes est en croissance constante depuis trois ans. Le nombre de plaintes en provenance de la Saskatchewan a doublé cette année passant de 8 plaintes en 2013-2014 à 16 plaintes en 2014-2015. Ces plaintes sont surtout liées aux services de sécurité dans les aéroports.

«Nous déplorons cette situation, nos aéroports et tous les services fédéraux sont de plus en plus occupés et les services doivent être disponibles dans les deux langues officielles. Nous invitons la population à soumettre des plaintes au Commissariat à chaque fois il y a des manquements à la Loi sur les langues officielles,» a ajouté madame Sigur Cloutier.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

-30-

Source :
Marc Masson
Directeur des communications
306-924-8532 communication.acf@sasktel.net